

Date de la convocation : le 7 avril 2015
Nombre de conseillers en exercice : 29
Président de la séance : M. Stéphane MIRAMBEAU
Secrétaire de séance : Mme Valérie FERNANDEZ

Présents : 25

Stéphane MIRAMBEAU, Thierry ESSLING, Florence ABIVEN, Claude BERTIN, Sylvie SEVIN-MONTEL, Olivier CAUCHY, Valérie BARBOSA, Philippe AZINCOT, Laurent BLANCQUART, Valérie FERNANDEZ, Jean-Pierre ELISABETH, Danielle PREISSER, Denis LECOEUR, Laurence MORELLE-LOSSON, Thierry DUNEZ, Evelyne COUSIN, Loic NOURICHARD, Annie ALLEGRE, Jean-Philippe DUBOIS,

Christophe PYTEL,

Fabienne GELGON-BILBAULT, Eric MAGNON-VERDIER, Odile MOLINIE, Thierry DUBIN, Isabelle THIEBAULT.

Absents et représentés : 4

Corinne RICAUD a donné pouvoir à Philippe AZINCOT
Francoise BISSERIER a donné pouvoir à Stéphane MIRAMBEAU
Patricia JUBERT a donné pouvoir à Evelyne COUSIN
Alexandre GUESNON a donné pouvoir à Loic NOURICHARD

Absents : 0

Approbation du PV du 26 mars 2015 par 24 voix pour et 3 abstentions (Eric MAGNON-VERDIER, Odile MOLINIE, Thierry DUBIN). Mme Fabienne GELGON-BILBAULT et Mme Isabelle THIEBAULT ne prene pas part au vote, étant absente lors de la dernière séance.

Pas de débats.

Lecture des décisions : pas de débats

Vote des délibérations,

01	OBJET : VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015
-----------	---

Chaque année, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.
Il est proposé, pour l'exercice 2015, d'ajuster à la hausse les taux d'imposition des contributions directes locales afin de compenser la fiscalité additionnelle moindre levée pour l'exercice 2015 auprès des Villepreusiens par la communauté de communes de l'Ouest Parisien (CCOP).

Ce mécanisme traduit, comme en 2014, la volonté de la municipalité de rendre neutre fiscalement pour les Villepreusiens l'intercommunalité. Monsieur le Maire propose au conseil municipal les taux suivants pour l'année 2015 :

Nature des taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	22,80%	23,41%
Foncier bâti	17,45%	17,91%
Foncier non bâti	103,46%	106,21%
Cotisation foncière des entreprises	22,49%	23,09%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix Pour et 5 Abstentions (Fabienne GELGON-BILBAULT, Eric MAGNON-VERDIER, Odile MOLINIE, Thierry DUBIN, Isabelle THIEBAULT),

1. Décide d'appliquer les taux cités ci-dessus pour l'année 2015.

Débats délibération 1

Mme Molinié remarque que le taux appliqué ici semble inférieur à ce qui a été prévu dans le budget et demande si cela va avoir un impact particulier.

M. le Maire explique qu'un montant de 50 000 euros avait été inscrit, soit 25 000 € prévus pour l'intercommunalité et 25 000 € pour la DGF de la ville, ce qui correspond à cette différence.

M. Magnon-Verdier remarque que la CFE augmente encore, alors qu'elle avait déjà augmenté.

M. le Maire explique que l'année prochaine compte tenu de l'intégration de la commune dans la CASQY, il y aura une légère baisse mais précise que pour le moment, il convient d'attendre avant de faire des prévisions sur les budgets de la CASQY de 2016.

Il ajoute qu'il est plutôt nécessaire de consacrer le temps qu'il reste à travailler pour qu'il n'y ait pas d'incidence sur les impôts des villepreusiens.

02**OBJET : VOTE DU TAUX 2015 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'auparavant les services fiscaux notifiaient à la commune les bases nécessaires pour le calcul du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le taux était calculé par les services fiscaux en fonction du montant inscrit au budget primitif de la commune. Depuis 2006, le conseil municipal doit se prononcer sur un taux qui, appliqué aux bases notifiées, donnera un produit. En 2014, le taux était fixé à 6.20%.

Pour rappel, compte tenu de l'entrée de Villepreux en intercommunalité et le transfert de la compétence traitement des ordures ménagère au profit de la CCOP, le taux de TEOM a été ramené de 6,96% à 6,20% entre 2013 et 2014.

Pour l'année 2015 il est proposé de maintenir le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 6.20%.

	TAUX 2014	TAUX 2015
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6.20%	6.20%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 25 voix Pour et 4 Abstentions (Fabienne GELGON-BILBAULT, Eric MAGNON-VERDIER, Thierry DUBIN, Isabelle THIEBAULT),

1. approuve le taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit 6.20 %.

Débats délibération 2

Mme Molinié rappelle que dans le budget, il avait été prévu une recette à hauteur de 840 000 euros en rapport avec ce taux. Elle demande pourquoi cela n'a pas été voté au moment de l'approbation du budget.

M. le Maire explique que l'on aurait pu le voter effectivement lors du vote du budget, simplement ce taux est indépendant et fait partis des taux votés chaque année avec les taux d'imposition.

03**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE A LA MISSION LOCALE POUR L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire présente la question.

Il est rappelé au conseil municipal que la Mission Locale Plaisir-Val-de-Gally a pour objet d'aider les jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans à résoudre des problèmes que posent leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Pour l'année 2015, il est proposé une participation communale à hauteur de 1€ par habitant (au 1^{er} janvier 2015 : 10 167 habitants selon l'INSEE), soit un montant de 10 167 €.

Le montant de cette participation, légèrement en retrait par rapport à l'exercice 2014, tient compte des possibilités financières de la Ville au vu des baisses drastiques des dotations versées par l'Etat à la commune.

Depuis septembre 2013, la Mission Locale a ouvert une permanence à la Maison des Familles et des Associations de Villepreux à hauteur de 3 demi-journées par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix Pour et 5 contre (Fabienne GELGON-BILBAULT, Eric MAGNON-VERDIER, Odile MOLINIE, Thierry DUBIN, Isabelle THIEBAULT),

1. fixe la participation communale 2015 à la Mission Locale Plaisir-Val-de-Gally à 10 167 €,
2. dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 de la Ville.

Débats délibération 3

Mme Molinié estime que la Mission Locale réalise un travail considérable auprès des jeunes en recherche d'emploi dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Elle ajoute que la Mission Locale est de moins en moins subventionnée par le budget de l'Etat c'est pourquoi elle sollicite les communes pour une aide financière tout en essayant de réduire leur budget. Elle pense que villepreux n'offre pas aux jeunes un projet approprié par rapport à d'autres communes qui ont des structures d'accueil adaptées et une politique d'insertion pour les jeunes.

Elle insiste sur le fait que la Mission Locale organise des actions et des partenariats qui ont permis dernièrement de mobiliser 70 jeunes dont certains ont trouvé un premier emploi grâce à cette démarche. Elle précise que diminuer ce budget n'est pas une bonne idée.

M. le Maire répond qu'il ne remet pas en cause le travail réalisé, simplement il remarque que ces structures demandent davantage de subventionnement de la part des communes et cela tous les ans, alors que les villes sont confrontées à la difficulté de trouver des financements sans augmenter les impôts.

Mme Molinié indique que la Mission locale fait également des efforts pour baisser son budget.

M. Essling répond que les villes sont très sollicitées par des organismes dont les missions restent floues ou partiellement remplies.

Il ajoute qu'il devient urgent d'alerter ceux qui gèrent ces structures et il ajoute que c'est aussi la mission des Elus de relayer ce message auprès de l'Etat.

M. Magnon-Verdier précise qu'il votera contre cette délibération.

M. le Maire ajoute que pour lui, ce n'est pas aux villes de palier le désengagement des services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h30.

Valérie Fernandez



**Conseillère municipale
Secrétaire de séance**

Stéphane Mirambeau

Maire de Villepreux

